



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

compétitions

Question écrite n° 115158

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le statut des arbitres. Les arbitres sont soumis à un nombre croissant d'incivilités et sont dans une situation incertaine, tant sur le plan social que fiscal. En conséquence, il demande s'il envisage de prendre des mesures afin de permettre aux arbitres de bénéficier de la protection pénale spécifique aux personnes chargées d'une mission de service public.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115158

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 47